



**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 janvier 2013

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier -
GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph – MEYER Isabelle OSTER-SCHALL Albert -
PFISTER Hubert - REMOND Xavier – UGE Brigitte

Absente excusée : BURGER Sylvie

DCM 1-2013

1 – Commande publique
1.1 – Marchés publics

Approbation de projets d'aménagement de la rue de la Libération et de l'Impasse des Fleurs

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 août 2009 confiant une mission de maîtrise d'œuvre avec tranche ferme pour la rue de la Victoire et une tranche conditionnelle pour la rue de la Libération à la Sté N2i – Nouvelle Ingénierie d'Infrastructure - à INGWILLER ;

VU le programme de voirie prévoyant un aménagement de la rue de la Libération et de l'Impasse des Fleurs en 2013 ;

VU l'avant projet présenté par le Maître d'œuvre et l'examen du dossier avec les explications requises :

- **DÉCIDE** de réaliser les travaux d'aménagement de la rue de la Libération et de l'Impasse des Fleurs
- **APPROUVE** le dossier « Avant Projet » présenté par le Bureau N2i pour un montant de **194.000 € HT** réparti comme suit :
 - Domaine communal **151.135 € HT**
 - Domaine départemental **42.865 € HT**
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin pour ces travaux
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage sur la RD 58 – rue de la Libération
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 2-2013

1 – Commande publique
1.1 – Marchés publics

Aménagement de la rue de la Libération et de l'Impasse des Fleurs : Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose que la Commune est liée par une mission de maîtrise d'oeuvre de voirie au Bureau N2i à INGWILLER dans le cadre d'un contrat global d'ingénierie « rue de la Victoire (tranche ferme) - rue de la Libération (tranche conditionnelle)» signé le 10 août 2009. Ce contrat

affichait une rémunération de 4.680 € HT pour la tranche conditionnelle. La mise en chantier du projet en 2013 nécessite donc un ajustement et une répartition des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- **CONFIRME** la mission d'ingénierie au Bureau N2i, 3 rue de la Grange aux Dîmes à INGWILLER
- **APPROUVE** la nouvelle rémunération du maître d'œuvre à la somme de 58.044 € répartie comme suit :
 - Commune de WINGERSHEIM : 3.926 € HT
 - Conseil Général du Bas-Rhin : 1.118 € HTSoit un total de **5.044 € HT** - valeur janvier 2013
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant ajustement de la rémunération pour la tranche conditionnelle de la rue de la Libération
- **SOLLICITE** la participation du Conseil Général du Bas-Rhin.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 3-2013

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Approbation de projets d'aménagement aux abords de l'église classée à l'inventaire des Monuments Historiques en remplacement d'une ancienne école

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 2 juin 2009 confiant une mission d'étude d'aménagement du centre urbain au Bureau ESPAYS 3 avenue de la Liberté à STRASBOURG ;

VU l'accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 1^{er} juin 2010 autorisant la démolition du bâtiment au 2 rue de la Libération ;

VU l'engagement de ce jour de réaliser en 2013 les travaux de voirie de la rue de la Libération ;

CONSIDÉRANT que l'emprise foncière et le bâtiment de l'ancienne école attenants à l'église et au cimetière font partie intégrante du programme de voirie ;

CONSIDÉRANT l'exposé en séance du projet de création d'un parvis rappelant par ses caractéristiques la présence d'une école en ces lieu et place ;

CONSIDÉRANT l'appel à co-traitant requis par le Bureau N2i pour affiner son étude

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** la démolition de l'ancienne École de Garçons sise 2 rue de la Libération à l'exception de son soubassement
- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parvis avec rappel historique pour un montant estimatif de **100.000 € HT**
- **SOLLICITE** l'avis définitif du Chef du Service de l'Architecture et du Patrimoine sur les modifications projetées
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional d'Alsace au titre des travaux aux abords d'un bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sous opération « travaux d'aménagement en agglomération des espaces publics destinés à la mise en valeur du patrimoine bâti et concurrent au développement touristique »
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de cette opération
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013.

(adoptée à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.1 – Marchés publics

Aménagement aux abords de l'église – ancienne école : mission de maîtrise d'œuvre complémentaire

Le Maire explique que ce projet d'aménagement a été traité par le Bureau N2i dans le cadre de sa mission pour la rue de la Libération mais qu'elle dépasse ce cadre compte tenu de la sensibilité du lieu. Il a ainsi sollicité une mission complémentaire à laquelle il s'adjoint un urbaniste paysagiste pour l'étude, à savoir M. Gabriel MILOCHAU à INGWILLER.

Le Conseil Municipal,

VU les prestations spécifiques effectuées par l'équipe N2i / MILOCHAU pour réaliser un parvis d'église ;

VU l'offre financière :

- **DÉCIDE** de confier au Groupement d'Ingénierie N2i / MILOCHAU 3 rue de la Grange aux Dîmes à INGWILLER une mission complémentaire d'aménagement pour les abords de l'église Saint-Nicolas à WINGERSHEIM
- **APPROUVE** le montant de cette mission arrêtée à la somme de **8.500 € HT** répartie comme suit :
 - N2i **4.300 € HT**
 - Gabriel MILOCHAU **4.200 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre
- **SOLLICITE** la participation du Conseil Régional au titre des aménagements aux abords d'un bâtiment inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sous opération « *travaux d'aménagement en agglomération des espaces publics destinés à la mise en valeur du patrimoine bâti et concourant au développement touristique* ».

(adoptée à l'unanimité)

DCM 5-2013

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Acquisition de l'immeuble KOESSLER Marie

Le Maire expose que, dans la vente de l'actif successoral de Mme KOESSLER Marie née LIENHART, est inscrit l'immeuble d'habitation 1 impasse des Bonnes Gens cadastré Section 04 n° 35, 36 et 37 avec respectivement une superficie de 0,87 a, 2,26 a et 0,57 a soit un total de 3,70 ares. Il rappelle que les élus avaient exprimé la volonté que la Commune se porte acquéreur de ce bien afin de créer un espace de stationnement et fixé le cadre de son intervention.

Le Conseil Municipal,

VU les caractéristiques et la situation de la parcelle ;

VU l'emplacement réservé n° 3 au Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 25 novembre 2011 ;

VU le droit de préemption de la Commune de WINGERSHEIM ;

VU les négociations menées avec les héritiers de Mme Marie KOESSLER ;

VU l'autorisation de démolir annoncée par l'Architecte des Bâtiments de France :

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées Section 04 n° 35, 36 et 37 d'une superficie totale de 3,70 ares provenant de la succession KOESSLER Marie au prix de **55.000 €**
- **CHARGE** Me SALAVERT, notaire à BRUMATH, de la conclusion de l'acte pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013

- **AUTORISE** le Maire à déposer un permis de démolir pour le compte de la Commune de WINGERSHEIM

(adoptée à l'unanimité)

DCM 6-2013

1 – Commande Publique
1.1 – Marchés publics

Travaux d'aménagement de parkings route de Mittelhausen et rue d'Alsace – mission de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil Municipal,

VU l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée Section 5 parcelle 343/295 d'une superficie de 3,01 ares en date du 30 novembre 2002 pour améliorer le stationnement aux abords de la Salle des Fêtes ;

VU l'acquisition de la friche immobilière Léon BODIN cadastrée Section 4 parcelle 53 avec une superficie de 1,21 are pour désengorger la rue d'Alsace ;

VU la délibération de ce jour portant acquisition de la friche immobilière de feu Mme Marie KOESSLER d'une superficie de 3,70 ares ;

CONSIDÉRANT l'objectif de réglementer et améliorer le stationnement des véhicules sur les chaussées ;

CONSIDÉRANT la proposition du Bureau N2i à INGWILLER ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'intégrer dans cette mission l'aménagement du parking de la rue de la Forêt

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de confier au Bureau N2i, 3 rue de la Grange aux Dîmes à INGWILLER, une mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des parkings route de Mittelhausen, rue d'Alsace et rue de la Forêt à WINGERSHEIM pour un montant total de **3.780 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le Bureau N2i
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre des « amendes de police ».

(adoptée à l'unanimité)

DCM 7-2013

1 – Commande Publique
1.1 – Marchés publics

Aménagement de parkings route de Mittelhausen et rue d'Alsace

Dans le cadre de l'appel à concurrence lancé pour les travaux de voirie, il paraît opportun de le compléter par l'aménagement de parkings route de Mittelhausen, rue d'Alsace et rue de la Forêt. C'est ainsi que le Bureau N2i a présenté un « avant projet » estimé à 108.000 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents projets et y apporté les observations nécessaires :

- **APPROUVE** les projets d'aménagement des aires de stationnements :
 - route de Mittelhausen (Salle des Fêtes) avec 9 places - 46.653 € HT
 - rue d'Alsace avec 12 places - Démolition et remblai – 35.517 € HT
 - Aménagement du parking - 25.613 € HT
 - rue de la Forêt avec 4 placespour un montant estimatif arrondi à **110.000 € HT**
- **DÉCIDE** d'intégrer ces travaux dans l'appel à concurrence pour les aménagements de voirie
- **SOLLICITE** une subvention de la Région Alsace au titre de la démolition de friches immobilières
- **SOLLICITE** une subvention au titre des « amendes de police ».

(adoptée à l'unanimité)

3 – Domaine et patrimoine

3.1 – Acquisitions

Acquisition de l'emprise d'un ancien poste de transformation ES

Suite à la restructuration du réseau électrique de la rue de la Forêt et en particulier le démontage d'un poste aérien, le terrain d'assise est en friche. Il s'agit de la parcelle Section 4 n° 132 avec une superficie de 0,22 are, propriété d'Electricité de Strasbourg. La vente au profit de la Commune peut s'effectuer à l'€uro symbolique. L'objectif est de détacher la partie entrant dans le domaine public de la voirie et de rétrocéder le solde à un riverain.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire ;

CONSIDERANT que la Commune de WINGERSHEIM a mis à la disposition d'Electricité de Strasbourg une nouvelle emprise rue d'Alsace lui permettant l'installation d'un poste et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** d'acquérir auprès d'Electricité de Strasbourg, représenté par M. Jean-Claude MUTSCHLER, Directeur Technique résidant à OBERNAI 14 allée Mémorial, cette parcelle Section 4 n° 132 avec une superficie de 0,22 are à **l'€uro symbolique**
- **CHARGE** Me SALAVERT, notaire à BRUMATH, de la rédaction de l'acte
- **DÉCIDE** de solliciter, après entrée en jouissance, un procès verbal d'arpentage portant division parcellaire
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 9-2013

5 – Institutions et vie politique

5.7 – Intercommunalité

Projet de création d'un SIVU pour la construction d'une école intercommunale

Le Maire relate les objectifs de la Communauté de Communes en matière d'équipements scolaires et sa politique de couvrir son territoire de services périscolaires. Des regroupements ont été réalisés ou sont en concertation pour construire des écoles intercommunales. Afin de poursuivre cette restructuration et améliorer la scolarisation de nos enfants, il a réuni des élus de Waltenheim-sur-Zorn, Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Duntzenheim pour engager les démarches administratives permettant d'atteindre ces objectifs.

Il a ainsi présenté au Conseil Municipal un document retraçant :

- le schéma prévisionnel d'une organisation territoriale
- un plan de situation sur l'implantation préconisée du groupe scolaire intercommunal
- une esquisse sommaire d'un plan de masse
- le bilan financier du tout récent groupe scolaire intercommunal du « SIVU des 10 Villages » à Wickersheim
- l'état des effectifs scolaires
- un projet de répartition des investissements
- un plan de financement.

Les élus des communes citées plus haut ont en outre bénéficié d'un projet de statuts pour la création du SIVU et un projet de délibération à prendre par chaque assemblée locale. Enfin, il souligne qu'il est en attente de propositions de dénominations pour le 15 février prochain.

Les élus de Wingersheim sont ainsi amenés à se prononcer sur un accord de principe avant de délibérer à la prochaine séance en connaissance du nom retenu pour le Syndicat.

Le Maire annonce par ailleurs qu'il a obtenu des garanties de propriétaires quant aux acquisitions foncières et qu'il est d'usage, sauf exception, que la Commune, siège d'un équipement intercommunal, mette le foncier à disposition.

Les élus, après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations :

- **DONNENT leur accord de principe** à la création d'un Syndicat à Vocation Unique pour la construction d'une école intercommunale par les communes membres et d'un périscolaire par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn sur son territoire
- **DÉCIDENT** d'approuver de manière définitive le nom du Syndicat, d'adopter le contenu de ses statuts et désigner les délégués lors de la prochaine séance.

(adoptée à l'unanimité)

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Projet de création d'une école intercommunale – étude de faisabilité pour accéder au groupe scolaire

Le Conseil Municipal,

VU le Plan Local d'Urbanisme ;**VU** le projet de construction d'une école intercommunale et d'un périscolaire ;**VU** l'emplacement projeté pour ces équipements ;**VU** la desserte principale envisagée à partir de la RD 58 ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de définir les aménagements routiers indispensables pour assurer la sécurité de l'accès ;**CONSIDÉRANT** les offres suivantes :

- | | |
|----------------------------------|------------|
| ➤ BEREST à Illkirch | 2.800 € HT |
| ➤ LOLLIER à Mittelschaeffolsheim | 3.000 € HT |
| ➤ N2i à Ingwiller | 5.250 € HT |

et après en avoir discuté:

- **DÉCIDE** de confier l'étude des aménagements routiers nécessaires à la mise en sécurité de l'accès au projet d'école intercommunale au Cabinet LOLLIER à Mittelschaeffolsheim pour un montant de **3.000 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre
- **SOLLICITE** l'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sous opération « *Etude de faisabilité – ingénierie territoriale* ».

(adoptée à l'unanimité)-----
DCM 11-2013

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Projet d'éclairage public – réduction de la consommation énergétique

Le Conseil Municipal,

VU la politique environnementale et énergétique de l'Etat ;**VU** le dossier déposé à l'ADEME en 2012 pour un projet d'investissement permettant la réduction des consommations d'éclairage public sur la Commune ;**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 38-2012 confiant les travaux à l'entreprise REMOND à WINGERSHEIM pour un montant de 72.642 € HT aux fins de remplacer 50 luminaires dans différentes dans les rues ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de définir les choix des matériaux

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de retenir le modèle **HAPILED**
- **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat sous opération « *éclairage public* ».

(1 abstention)-----
DCM 12-2013

3 – Domaine et patrimoine

3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Projet d'abattage de peupliers

Le Maire informe les élus que le projet de curage du fossé en bordure du Canal de la Marne au Rhin a fait constater que de nombreux peupliers sur l'ancienne décharge communale méritent d'être enlevés. Il a ainsi sollicité COSYLVAL, ayant son siège à la Chambre d'Agriculture et conseillère en ce domaine, pour accompagner la Commune dans un programme d'abattage.

L'offre de service, pour la reprise du bois, toutes charges déduites est de 20,50 € HT par m³ de bois sain et 1 € la tonne de bois d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de confier à **COSYLVAL**, ayant son siège à la Chambre d'Agriculture, l'abattage et le débardage d'environ 120 peupliers
- **ACCEPTE** la proposition d'indemnisation à raison de **20,50 € HT pour le bois sain et 1 € la tonne pour le bois d'énergie**
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de travaux avec COSYLVAL.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 13-2013

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Renouvellement du court de tennis

Le Maire rappelle la demande de l'association « Tennis Club de WINGERSHEIM » pour la réhabilitation de son court de la rue des Tilleuls. L'investissement nécessaire, pour une pratique à long terme de ce sport, s'élève à environ 23.000 € HT. Il évoque par ailleurs plusieurs points qui nécessitent un approfondissement du sujet à savoir :

- la situation du court actuel en dehors de tout espace sportif
- les lettres d'inquiétudes d'un propriétaire riverain sur les nuisances acoustiques résultant des activités
- le projet de création d'une école intercommunale à court terme
- l'opportunité de regrouper tous les équipements sportifs et scolaires à proximité du terrain de football et donc sur un seul site.

Après discussion, les élus sont d'avis :

- de la pertinence de créer un nouveau terrain de tennis entre école et stade de football
- de **préconiser une réfection partielle** permettant de poursuivre le jeu en toute sécurité
- d'engager, en coordination avec le projet d'école intercommunale, la construction d'un nouveau terrain de tennis afin qu'il soit opérationnel dans les meilleurs délais.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 14-2013

4 – Fonction Publique

4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Mise à disposition de personnel

Le Maire expose que le recrutement ou le remplacement temporaire de secrétaires de mairie dans les petites communes pose souvent des difficultés majeures aux élus. Le faible niveau de service, la disponibilité, la compétence, la soudaineté d'un arrêt de maladie sont autant de freins pour pallier à une vacance de poste à temps non complet. De plus, la lourde réglementation qui encadre la gestion des ressources humaines, est souvent méconnue.

La Communauté de Communes se penche progressivement sur ces problèmes et s'efforce à mettre en relation les élus pour trouver à terme des secrétaires de mairie « partagés » afin d'assurer la continuité du service et son efficacité.

C'est ainsi que la Commune de GRASSENDORF a sollicité la Commune de WINGERSHEIM pour la mise à disposition d'un adjoint administratif 2^e classe en remplacement de son secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite.

Il souligne par ailleurs qu'à cette occasion, le Conseil de GRASSENDORF a également pris une décision en date du 4 décembre 2012 pour confier dès 2013 la gestion comptable à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le Conseil Municipal,

VU les explications du Maire ;

VU le transfert par la Commune de WINGERSHEIM des prestations comptables à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

CONSIDÉRANT que le service administratif pouvait ainsi être considéré comme allégé :

- **DÉCIDE** de mettre Mme THOMANN Fanny, née le 28 septembre 1989 et domiciliée à BRUMATH 1c rue de Hochstett, adjoint administratif de 2^e classe en poste à WINGERSHEIM à raison de 28/35^e, à disposition de la Commune de GRASSENDORF pour une durée hebdomadaire de service de 6/35^e
- **APPROUVE** la mise à disposition pour une durée initiale de 3 ans
- **NOTE** que la Commune de GRASSENDORF versera annuellement à la Commune de WINGERSHEIM la contribution salariale correspondante
- **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de GRASSENDORF la convention de mise à disposition du personnel après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 15-2013

1 – Commande Publique

1.4 – Autres types de contrats

Déneigement des voies communales – convention avec un exploitant agricole

Le Maire rappelle aux élus que pendant l'hiver, la Commune doit assurer le déneigement des voies communales et, qu'à défaut de moyens humains ou techniques pour effectuer ces opérations, elle recourt aux services d'un agriculteur, mission d'intérêt général qui doit faire l'objet d'une convention.

Les préalables à la signature d'une telle convention sont les suivantes :

- l'exploitant agricole doit apporter son concours exclusivement aux collectivités gestionnaires de voies publiques
- il faut que le véhicule utilisé soit équipé d'une lame de raclage fournie par la collectivité
- il faut que ce service représente un caractère accessoire dans l'activité de l'agriculteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de confier le déneigement des voies communales à la Ferme PFISTER 3 rue des Jardins à WINGERSHEIM
- **APPROUVE** la convention entre la Commune et l'agriculteur fixant notamment les obligations respectives, les modalités d'exécution du service et les conditions de rémunération de la prestation
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

(1 abstention)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard

